

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
28 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2084

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 14**

Supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces suppressions pourraient être de nature à octroyer des titres de séjour à des étrangers vivant en situation de polygamie. Même si d'autres dispositions empêchent cet état de fait, il est important de maintenir ces précisions dans ces articles. Le fait de vivre en situation de polygamie est contraire à notre modèle de civilisation. Il est donc important de maintenir ce critère dans le cas de la délivrance d'une carte de séjour.